

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/06/2024 - 23045 - 2021 B 08897 - 902 418 128 - AARTHY

23045.

		N° 2065-SD 2024	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
IMPOT SUR LES SOCIETES		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-B B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AARTHY SAS 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE			
SIRET	9 0 2 4 1 8 1 2 8 0 0 0 1 0	Mél :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Commerce d'alimentation générale		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	64 316
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS À L'ÉTRANGER (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		Nom	
		État de résidence	
		N°	
H ENTREPRISE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE GENERATION EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'audit		Nom et adresse du conseil	
ATF - AUDIT TAX FINANCIER 107 AVENUE MAURICE THOREZ 94200 IVRY SUR SEINE Tél: 01 63 44 24 44			
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date: 02052024	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Lieu: NANTERRE	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire: Président Koneswaran SABARATNAM	
Prestataire :		Signature: S. Koneswaran	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 L
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis		Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires		Remboursements
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8	
TIVAKARAN SADACHARASHANMUGATHAS	250							
9 SQUARE DES ACACIAS 93800 NOINAY-SUR-SEINE								
KONESWARAN SABARATHNAM	500							
36 RUE HENRI CRESTIET 93000 DRANCY								
RAMACHANDRAN SABESAN	250							
66 ALLEE PLUTON 93800 NOINAY-SOUS-BOIS								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise AARTHY SAS

du _____

Adresse 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	SADACHARASHANMUGATHAS TIVAKARAN CAISSIER	9 SQUARE DES ACACIAS 93800
2	KANAGASABAI RAVICHANDRAN POLYVALENT	CHEZ M. SUTHAKARAN 25 RUE EDGARD QUINET 93120
3	SABARATNAM Koneswaran POLYVALENT	36 rue Henri Greuzillet 93700
4	SADACHARASHANMUGATHAS KOBIGA CAISSIERE	9 SQ DES ACACIAS 93800
5	MURUKAN THULASI AJESH EMPLOYE POLYVALENT	
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	8 921			8 921				8 921
2	8 921			8 921				8 921
3	8 921			8 921				8 921
4	7 941			7 941				7 941
5	5 956			5 956				5 956
6								
7								
8								
9								
10								
**	40 659			40 659				40 659

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	40 659	- de l'exercice . 2023 . . 10	106 816
- de l'exercice précédent 10	21 282	- de l'exercice précédent 10	180 743

Nom et qualité du signataire Koneswaran SABARATNAM
Président

À NANTERRE, le 02/05/2024

Signature, S. Mounoud

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Désignation de l'entreprise <u>AARTHY SAS</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>28 Avenue de la République</u> <u>92000 NANTERRE</u>																								
SIRET <table><tr><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td><td>1</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												9	0	2	4	1	8	1	2	8	0	0	1	0
9	0	2	4	1	8	1	2	8	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>15</u>																								
										Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>														
ACTIF										Brut 1		Amortissements Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	65 000		012			65 000															
		Autres *	014			016																		
	Immobilisations corporelles *	028	9 917		030	2 011		7 906																
	Immobilisations financières * (1)	040	5 642		042			5 642																
	Total I (5)			044	80 558		048	2 011		78 547														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			052																		
		Marchandises *	060	9 015		062			9 015															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 045		070			8 045															
		Autres * (3)	072	19 777		074			19 777															
	Valeurs mobilières de placement		080			082																		
	Disponibilités		084	265 470		086			265 470															
	Charges constatées d'avance *		092			094																		
	Total II			096	302 308		098			302 308														
Total général (I + II)			110	382 866		112	2 011		380 855															
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			10 000														
	Écarts de réévaluation						124																	
	Réserve légale						126																	
	Réserves réglementées *						130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131			132														
	Report à nouveau						134			137 230														
	Résultat de l'exercice						136			83 820														
	Subventions d'investissement						137																	
	Provisions réglementées						140																	
Total I							142			231 050														
Provisions pour risques et charges							Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				31 108													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169			172	38 296													
	Comptes courants d'associés						173				80 401													
	Autres dettes						175																	
	Produits constatés d'avance						174																	
	Total III							176			149 806													
Total général (I + II + III)							180			380 855														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	7 417														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AARTHY SAS		Néant ☐					
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2023					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	571 264				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		Services *		217		218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitations reçues					226					
	Autres produits					230	4				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	571 268				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	334 295				
	Variation de stocks (marchandises) *					236	1 100				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	68 904				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 913	244	2 003				
	Rémunérations du personnel *					250	51 365				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 335				
	Dotations aux amortissements *					254	1 438				
			dont amortissement du fonds de commerces				255				
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	12				
Total des charges d'exploitation (II)						264	464 452				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	106 816				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294					
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300	542				
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348								
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	22 454				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	83 820				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	83 820	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	22 454						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	542						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991									
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993							
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350					
	Droit divers										
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies F)	641							
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649								
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	106 816	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356						
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360		
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	106 816	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2024

AARTHY SAS

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AARTHY SAS</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	65 000	402		404		406	65 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 500	442		444		446	2 500												
	Installations générales, agencements divers	450		452	5 000	454		456	5 000												
	Matériel de transport	460		462	2 417	464		466	2 417												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	5 642	482		484		486	5 642												
TOTAL		490	73 142	492	7 417	494		496	80 558												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	574	532	500	534		536	1 074												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	293	544		546	293												
	Matériel de transport	550		552	644	554		556	644												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	574	572	1 438	574		576	2 011												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *		Plus ou moins-values														
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧												
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Regularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 802 *seques*
A bis du Code général des impôts

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AARTHY SAS										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										390	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AARTHY SAS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	571 264
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	571 264
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	4
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	341 459
Variation négative des stocks		145	1 100
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	11 793
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	49 947
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	404 311
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	166 957
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	166 957
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	571 264
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122023 SIREN 902418128

Dénomination de l'entreprise AARTHY SAS

Adresse (voie) 26 Avenue de la République

Code postal 92000 Ville NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

SADACHARASHANMUGATHAS

Prénom(s)

TIVAKARAN

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance: Date

05/10/1983

N° Département

99

Commune

PUNGUDUTIVU

Pays

Adresse : N°

9

Voie

SQUARE DES ACACIAS

Code Postal

93800

Commune

EPINAY-SUR-SEINE

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

SABARATNAM

Prénom(s)

KONESWARAN

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

500

Naissance: Date

27/11/1974

N° Département

99

Commune

PUNGUDUTIVU

Pays

Adresse : N°

36

Voie

RUE HENRI CREUZILLET

Code Postal

93700

Commune

DRANCY

Pays

FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

AARTHY SAS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)

M

Nom patronymique

SABESAN

Prénom(s)

RAMACHANDRAN

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance: Date

29/05/1985

N° Département

99

Commune

PUNGUDUTIVU

Pays

Adresse : N°

66

Voie

ALLEE PLUTON

Code Postal

93600

Commune

AULNAY-SOUS-BOIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 31/12/2023

SIREN 902418128

Dénomination de l'entreprise AARTHY SAS

Adresse (voie) 28 Avenue de la République

Code postal 92000 Ville NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AARTHY SAS

SAS au capital de 10 000 Euros

28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92000 NANTERRE

R.C.S Nanterre 902 418 128

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 MAI 2024**

EXERCICE 2023

Les associés de « **AARTHY SAS** », au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- **M. SABARATNAM Koneswaran**
- **M. SABESAN Ramachandran**
- **M. SADACHARASHANMUGATHAS Tivakaran**

seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la gérante associé **M. SABARATNAM Koneswaran**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31-12-2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31-12-2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 83 820 euros, décide d'affecter de la manière suivante :

- Au compte "Report à Nouveau » : Pour un montant de 20 euros.
- Au réserve légale 1000 euros

- Au titre de dividende au associés : 83800,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a constaté que le gérant avait perçu de rémunération brute est 8920.60€ de durant l'année clôturée le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale renouvelle de rémunération du gérant pour le nouvel exercice 2024.

Il sera remboursé, indépendamment, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

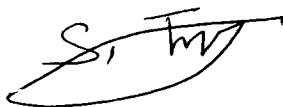
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, président de séance et l'autre associée.

Fait à Nanterre, le 07 mai 2024.

M. SADACHARASHANMUGATHAS Tivakaran
Associé 01



M. SABARATNAM Koneswaran
Président



M.SABESAN Ramachandran
Associé 02



AARTHY SAS

SAS au capital de 10 000 Euros

28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92000 NANTERRE

R.C.S Nanterre 902 418 128

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

du 07 mai 2024.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31-12-2023 (du 01-01-2023 au 31-12-2023) et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

- ***Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.***

Durant l'exercice clos le 31-12-2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a été conforme aux prévisions

- ***Evolution prévisible et perspectives d'avenir.***

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01-01-2024 sont les suivants :

Recherche de clientèle par prospections, augmentation du chiffre d'affaires.

II - EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS.

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2023, le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 571 264 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 51 365 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 5 335 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 464 452 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 106 816 euros.

Quant au résultat de l'exercice, il s'établit à 83 820 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont réparties plus détaillées comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)		Variation absolue (12 / 15)	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services		571 264	100.00	544 370	100.00	26 894	4.94
Chiffres d'Affaires Nets		571 264	100.00	544 370	100.00	26 894	4.94
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits		4	0.00	98	0.02	-94	-95.91
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		571 268	100.00	544 468	100.02	26 800	4.92
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approv.) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		334 295 1 100 68 904 2 003 51 365 5 335 1 438 12	58.52 0.19 12.06 0.35 8.99 0.93 0.25 0.00	298 930 -10 116 44 442 2 653 26 132 1 110 574 0	54.91 -1.85 8.16 0.49 4.80 0.20 0.11 0.00	35 365 11 216 24 462 -650 25 233 4 225 864 12	11.83 110.87 55.04 -24.49 95.56 380.63 150.52 N/S
Total des charges d'exploitation		464 452	81.30	363 725	66.82	100 727	27.69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		106 816	18.70	180 743	33.20	-73 927	-40.89
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles		542	0.09			542	N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		106 274	18.60	180 743	33.20	-74 469	-41.19
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices		22 454	3.93	43 513	7.99	-21 059	-48.39
Total des Produits		571 268	100.00	544 468	100.02	26 800	4.92
Total des Charges		487 448	85.33	407 238	74.81	80 210	19.70
RÉSULTAT NET		83 820	14.67	137 230	25.21	-53 410	-38.91
		Bénéfice		Bénéfice			

III - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 83 820 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter bénéfice de l'exercice aux comptes suivants :

- Report à Nouveau » pour un montant de 20 euros.
- Au réserve légale 1000 euros
- Au titre de dividende au associés : 83800,00 euros

IV - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIETE

Nous vous présentons ci-après la situation des principaux postes des bilans clos le 31 décembre 2023 :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	65 000		65 000	17,07	65 000	20,12
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	9 917	2 011	7 906	2,08	1 926	0,60
Immobilisations financières	5 642		5 642	1,48	5 642	1,75
ACTIF IMMOBILISÉ	80 558	2 011	78 547	20,62	72 568	22,47
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	9 015		9 015	2,37	10 116	3,13
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	8 045		8 045	2,11	2 080	0,64
Autres créances	19 777		19 777	5,19	660	0,20
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	43 502		43 502	11,42	69 456	21,50
Caisse	221 969		221 969	58,28	168 127	52,05
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	302 308		302 308	79,38	250 439	77,53
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	382 866	2 011	380 855	100,00	323 007	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	2,63	10 000	3,10
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	137 230	36,03		
Résultat de l'exercice	83 820	22,01	137 230	42,49
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	231 050	60,67	147 230	45,58
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 108	8,17	34 783	10,77
Autres dettes	118 697	31,17	140 995	43,85
Produits constatés d'avance				
DETTE	149 806	39,33	175 778	54,42
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	380 855	100,00	323 007	100,00

V - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été versée depuis la création de la société.

VI - DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé présentent une charge non déductible d'un montant de 542.00 euros.

VII - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En matière de recherche et de développement, nous n'avons pas eu d'action particulière.

VIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IX - REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous soumettons à votre approbation la rémunération brute de 8920.60€ versée à votre gérant, M. SABARATNAM Koneswaran, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et ce indépendamment du remboursement sur justificatifs de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

*Nous vous proposons aussi de bien vouloir renouveler de rémunération de la gérance.
Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.*

X - SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Depuis la clôture de cet exercice, il n'est pas survenu d'évènements jugés comme suffisamment importants pour devoir vous être signalés ou même être de nature à modifier les comptes proposés.

XI - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'évolution prévisible, nous espérons une augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration de nos marges pour l'exercice 2024.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudriez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Nanterre, le 07 mai 2024.

LA GERANCE

S. Ithman